

*Dépôt de documents***LES CHEMINS DE FER**

L'AVENIR DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Selon le Canadien National, *Canadian General Electric* semble s'intéresser à une usine de fabrication de locomotives à Moncton. Le directeur général de *Canadian General Electric* a déclaré que des négociations accélérées commenceront sous peu.

Étant donné le caractère vague de ces négociations, comment le CN peut-il être aussi précis quant au nombre d'employés que la CGE gardera, licenciera, recyclera et mettra à la retraite anticipée?

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Ce qui se passe dans ces négociations . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Le député parle déjà depuis plus d'une minute sur cette question.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN et *Canadian General Electric*, dans le but d'informer les travailleurs de leurs projets, ont utilisé les chiffres contenus dans le communiqué de presse comme base des négociations. Ils peuvent ne pas être entièrement exacts, mais pour les discussions préliminaires ce sont ceux que l'on a retenus.

À mon avis, il est encourageant que sur 1,022 employés, 800 conserveront leur emploi et 200 autres pourront obtenir une mutation ou d'autres avantages offerts par la société. Je pense que tout le monde va y trouver son compte.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures.

M. Benjamin: J'ai une question supplémentaire.

M. le Président: Je suis désolé, il est 15 heures.

M. Benjamin: C'est bien le moment de me le dire!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si le député n'avait pas pris autant de temps pour sa première question, il en aurait peut-être eu assez pour une supplémentaire. Malheureusement il est 15 heures.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je n'ai pas été plus long que les autres.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE D'ÉTHIQUEDÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET
L'OBSERVATION—LES PRATIQUES D'EMPLOI DES SOCIÉTÉS
CANADIENNES ACTIVES EN AFRIQUE DU SUD

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles

un rapport sur l'administration et l'observation du Code d'éthique pour les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes actives en Afrique du Sud. Des jeux complets de rapports annuels, présentés par 14 des 17 sociétés visées par le Code, en nombre limité cependant, peuvent être obtenus de mon cabinet. On m'a dit que les trois rapports manquants seraient présentés prochainement.

Je voudrais ajouter un mot de remerciement à l'égard de l'administrateur, M. Albert Hart, et des sociétés canadiennes qui ont collaboré avec lui et dont les rapports annuels sont maintenant disponibles pour la première fois.

* * *

**DÉCLARATION DU SOLICITEUR GÉNÉRAL DU
CANADA**LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE
CLASSIFICATION DE L'INFORMATION ET D'HABILITATION DE
SÉCURITÉ

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer la Chambre que le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur des politiques régissant la protection de l'information et le filtrage sécuritaire du personnel. Les politiques actuelles en matière de sécurité administrative ont été critiquées de toutes parts, et à juste titre. On protège beaucoup trop de renseignements, et les ministères demandent un trop grand nombre d'habilitations de sécurité. Au fil des ans, le système a perdu de son intégrité. La politique sur la classification de l'information pour des motifs de sécurité remonte à une bonne trentaine d'années, c'est-à-dire à 1956. La directive n° 35 du cabinet, qui régit le processus de filtrage de sécurité, remonte, elle, à 1963.

[Français]

Monsieur le Président, il est temps que le gouvernement mette son système de sécurité à l'heure des années 1980. Nous sommes particulièrement conscients qu'en raison de ces politiques désuètes, le programme d'habilitation de sécurité coûte sans cesse plus cher et que l'arriéré des demandes d'habilitation de sécurité provenant des ministères s'accroient de jour en jour. Dans beaucoup trop de cas, les habilitations de sécurité demandées ne sont ni justifiées, ni nécessaires. Un tel système mine la sécurité au lieu d'en assurer l'efficacité.

[Traduction]

J'annonce aujourd'hui des mesures qui réduiront sensiblement les demandes d'habilitation de sécurité, et qui feront en sorte que les enquêtes de sécurité entreprises soient justifiées, équitables et efficaces. Notre nouvelle politique repose sur quatre principes fondamentaux. Premièrement, nous voulons faire en sorte que seuls les renseignements gouvernementaux qu'il est essentiel, dans l'intérêt national, de protéger de toute divulgation non autorisée, soient effectivement protégés pour des motifs de sécurité, et qu'ils le soient de manière efficace.